

Lors de sa 8° réunion plénière tenue en juin 2019, et faisant suite aux réflexions menées antérieurement au sujet de ses méthodes de travail, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage a procédé à un premier échange thématique sur le changement climatique et le développement durable sous l'angle des droits de l'homme et de la démocratie, et plus spécifiquement, des ressources de la culture, du patrimoine et du paysage dans ce contexte.

Étant donné l'intérêt suscité par ce format, grâce notamment aux présentations faites par des experts de premier plan dans ce domaine, le Comité a organisé trois autres sessions thématiques à l'automne 2020, à savoir :

- o « L'impact de la pandémie de covid-19 »;
- o « IA et la culture, la créativité et le patrimoine culturel » ;
- o « Changement climatique et développement durable ».

Le Comité a exprimé sa satisfaction concernant les présentations des experts invités et les déclarations des délégués et des observateurs sur la manière dont les activités et les instruments du Conseil de l'Europe peuvent notamment contribuer à relever les défis.

À l'issue des débats, le CDCPP a proposé l'élaboration de recommandations spécifiques du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur le rôle essentiel et l'influence de la culture, de la créativité et des industries créatives, du patrimoine culturel et du paysage dans la lutte contre les crises mondiales (démocratique, économique, sanitaire, climatique et sociale), qui accorderaient une attention particulière aux effets de l'intelligence artificielle (IA) dans ces domaines. Ces travaux devraient bien évidemment aussi prendre en compte l'influence que les êtres humains peuvent avoir, par l'intermédiaire de la culture et de la créativité, sur l'évolution de l'IA.

Prochaines étapes

Le CDCPP a également souligné l'importance de l'éducation au patrimoine culturel dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme à l'ère numérique. Il a suggéré de tenir une séance de travail en 2021 sur l'échange des bonnes pratiques relatives à l'IA au service de l'archéologie, compte tenu de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée, La Valette, 1992).

Les applications de l'intelligence artificielle dans le domaine du patrimoine culturel sont prometteuses et leur utilisation porte, entre autres, sur la protection des langues menacées, les possibilités d'accès par voie numérique aux sites et à leur reconstruction, ainsi que les possibilités d'analyse des sites du patrimoine culturel à des fins d'identification des infractions visant les biens culturels.

Il pourrait être demandé à l'expert invité en novembre 2020 d'intervenir une nouvelle fois pour donner au CDCPP un aperçu des derniers développements technologiques et des projets connexes sur l'IA au service de l'archéologie, menés par les instituts de recherche et les institutions internationales concernées, ainsi que de leur potentiel et des difficultés rencontrées. Les délégués seront invités en temps utile à préparer la session thématique et à présenter de brefs rapports oraux ou écrits sur les faits nouveaux et les mesures prises à l'échelle nationale dans ce domaine. Une fois encore, la session thématique prévue à l'automne 2021 pourrait susciter l'élaboration ultérieure d'une ligne directrice du Conseil de l'Europe ou d'un projet de recommandation aux États membres.

Dans le cadre de ses travaux, le CDCPP examinera bien entendu les liens avec les instruments et les stratégies du Conseil de l'Europe visant à faire face à l'urgence climatique et à œuvrer à la réalisation des ODD, ainsi que les liens avec les travaux entrepris par d'autres organisations et associations professionnelles, notamment l'Europae Archaeologiae Consilium (EAC) et l'Association européenne des archéologues (EAA), en vue de créer les meilleures synergies possibles et de répondre aux besoins actuels dans ce domaine.

Action requise

Le CDCPP est invité :

à se féliciter de l'organisation des sessions thématiques tenues dans le cadre de ses réunions plénières depuis 2019 et plus particulièrement les sessions thématiques de 2020, qui ont donné lieu aux propositions de nouveaux projets de recommandations à l'intention des États membres

- qui aborderont des sujets de société actuels ;
- à réaffirmer sa volonté de tenir une session thématique en 2021 sur l'échange de bonnes pratiques relatives à l'IA au service de l'archéologie, compte tenu de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique (révisée, La Valette, 1992);
- à encourager les États membres à préparer la session, en vue de présenter de brefs exposés oraux ou écrits et de soumettre des propositions pour de futures sessions thématiques, en mettant à profit le cadre de coopération intergouvernementale dans le domaine de la culture offert par le Conseil de l'Europe.